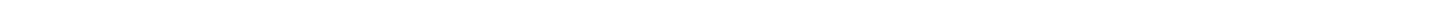


Conseil d'administration du Mercredi 05 novembre 2025

Délibérations

L'an deux mil vingt- cinq, le Mercredi 05 novembre à 9H30, les membres du conseil d'administration de la SEM Energies22, dûment convoqués par le Président Directeur Général, Monsieur Dominique RAMARD, se sont réunis au crédit agricole -Village By CA (Salle Rosambo 3), La Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN.

Numéro d'ordre	OBJET	Approuvé/ Rejeté/ajourné
2025-04-01	Approbation du CA 250507	Approuvé
2025-04-02	Mise en œuvre du plan d'actions ESG de la SEM Energies 22 – Accompagnement par méristHème	Approuvé à l'unanimité
2025-04-03	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - SEM Energies 22 sur les exercices 2018 et suivants.	Approuvé à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-04-01**

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 novembre à 9H30 au crédit agricole -Village By CA (Salle Rosambo 3), La Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

• Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO

• Etaient représentés :

- M. Pierre GOUZI représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Christian PRIGENT
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Jean-Louis NOGUES
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignation ayant donné pouvoir à M. Jean-François GADBOIS,
- M. Erwan CHARLOT représentant du crédit mutuel-Arkéa ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD

• Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET représentant le Crédit Mutuel- ARKEA,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- M. Jérôme MASSE (SDE22)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Vivien LAZUECH (SEM Energies 22),
- M. Jérémy LE CALVEZ (SEM Energies 22),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations)

• Absents excusés :

- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- M. Gildas BANDE (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Christian PRIGENT remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 07 mai 2025

Considérant le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2025 en annexe ; Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2025 en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

-**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 07 mai 2025 en annexe.

Vote :

-Pour : 7

-Contre : 0

-Abstention : 1

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

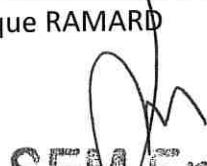
Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général

de la SEM Energies22

Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD



SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc

Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCO 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance
Christian PRIGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-04-02**

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 novembre à 9H30 au crédit agricole -Village By CA (Salle Rosambo 3), La Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

• Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO

• Etaient représentés :

- M. Pierre GOUZI représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Christian PRIGENT
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Jean-Louis NOGUES
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignation ayant donné pouvoir à M. Jean-François GADBOIS,
- M. Erwan CHARLOT représentant du crédit mutuel-Arkéa ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD

• Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET représentant le Crédit Mutuel- ARKEA,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- M. Jérôme MASSE (SDE22)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Vivien LAZUECH (SEM Energies 22),
- M. Jérémy LE CALVEZ (SEM Energies 22),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations)

• Absents excusés :

- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- M. Gildas BANDE (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Christian PRIGENT remplit les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'annexe 4 du pacte d'associés, la SEM Energies 22 souhaite engager la mise en place de son plan d'actions Environnement, Social et Gouvernance (ESG). À cette fin, elle a sollicité l'expertise de l'entreprise méristHèmE pour l'accompagner dans la réalisation de ce plan et atteindre les objectifs fixés dont la production d'un premier rapport prévu pour le 1^{er} juillet 2027.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le partenariat avec méristHèmE ainsi que sur la proposition financière associée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

-N'APPROUVE PAS la proposition de partenariat avec la société méristHèmE, ni la proposition financière associée jugeant la formule non adaptée à la taille de la structure et entraînant un coût trop élevé.

Délibération rendue exécutoire
- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

Pour extrait conforme
Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD

SEM Energies 22
53, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh
www.sem-energies22.bzh
RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le Secrétaire de Séance
Christian PRIGENT


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SEM Energies 22
Délibération N°2025-04-03**

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-849120241-20251105-20250403-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 05 novembre à 9H30 au crédit agricole -Village By CA (Salle Rosambo 3), La Croix Tual- 22440 PLOUFRAGAN, les Administrateurs de la SEM Energies 22 se sont réunis sur convocation de Monsieur Dominique RAMARD, Président Directeur-Général.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les membres présents.

• Etaient présents :

- M. Dominique RAMARD, Président-Directeur-Général de la SEM Energies 22,
- M. Christian PRIGENT représentant le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-Louis NOGUES représentant Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO

• Etaient représentés :

- M. Pierre GOUZI représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Christian PRIGENT
- M. Hervé GUELOU représentant le SDE22 ayant donné pouvoir à M.Jean-Louis NOGUES
- Mme Lucile ROGATIONS représentant la Caisse des dépôts et consignation ayant donné pouvoir à M. Jean-François GADBOIS,
- M. Erwan CHARLOT représentant du crédit mutuel-Arkéa ayant donné pouvoir à M. Dominique RAMARD

• Assistaient également, les personnes qualifiées sans droit de vote suivantes :

- M. Philippe JAMET représentant le Crédit Mutuel- ARKEA,
- M. Jean-Philippe LE GOFF représentant le Crédit Agricole,
- M. Jean-François GADBOIS représentant l'entreprise STURNO,
- M. Jérôme MASSE (SDE22)
- Mme Cécile VACQUIER-BIGOT (SDE22),
- M. Vincent Lucas (SEM Energies 22),
- Mme Gladys MONNIER (SEM Energies 22),
- M. Corentin PETIT (SEM Energies 22),
- M. Vivien LAZUECH (SEM Energies 22),
- M. Jérémy LE CALVEZ (SEM Energies 22),
- Mme Karine CHATEL (Caisse des dépôts et consignations)

• Absents excusés :

- Mme Christelle DOUSSINEAU représentant le Crédit agricole
- M. Philippe LE DU représentant Le DU Industrie
- M. Gildas BANDE (SEM Energies 22)

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Dominique RAMARD préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor, représenté par Christian PRIGENT remplit les fonctions de secrétaire.

Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) - SEM Energies 22 sur les exercices 2018 et suivants.

Le Président rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a réalisé un contrôle de la SEM Energies 22 entre Février 2024 et Juillet 2024. Ce contrôle portait sur les comptes et la gestion de la SEM Energies 22 de 2018 à 2023.

A l'issue de cette procédure, la Chambre Régionale des Comptes a produit un rapport d'observations provisoires, puis un rapport d'observations définitives, assortis des réponses et commentaires de la SEM Energies 22. Le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de la SEM Energies 22 a été joint à la convocation dans sa version intégrale sous forme confidentielle.

Le Président précise que lui-même et Vincent LUCAS, Directeur Général Délégué ont été auditionnés par les rapporteurs. De même, ces deux derniers ont co-signé les réponses à la note d'observations provisoires adressée à la CRC en avril 2025 dernier.

La procédure impose que le rapport d'observations définitives soit présenté au Conseil d'administration et débattu. Il devient ensuite communicable.

Le Président détaille les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et les réponses apportées par la SEM Energies 22.

Voici les principales recommandations de la Chambre Régionale des Comptes :

-Recommandation n°1 : mettre le pacte d'actionnaires en cohérence

Réponse de la SEM Energies 22 : Cette mise en cohérence a été pleinement réalisée à l'occasion de la mise à jour de la documentation juridique préalable à l'augmentation de capital de janvier 2025.

Les nouvelles versions du pacte d'actionnaires et des statuts ont été revues et validées conjointement par les conseils juridiques du SDE22, de la Caisse des Dépôts et Consignations et des partenaires privés, garantissant désormais une parfaite concordance entre les deux documents.

-Recommandation n°2 : Définir une stratégie d'investissement

Réponse de la SEM Energies 22 : nous prenons bien en compte cette recommandation et pouvons par ailleurs ajouter que la SEM consolide son plan d'affaires en l'enrichissant de nouveaux modèles de production et de valorisation énergétiques, notamment par le développement de réseaux de chaleur et de projets de production de biométhane, qui viendront compléter les filières éolienne et photovoltaïque déjà actives. Cette diversification contribue à renforcer la stabilité économique de la société et à élargir son rôle d'acteur structurant de la transition énergétique territoriale

-Recommandation n°3 : Définir une méthode d'estimation de la valeur actualisée des actifs financiers et l'appliquer à la clôture de chaque exercice comptable pour, le cas échéant, constituer des provisions pour dépréciation

Réponse de la SEM Energies 22 : nous pouvons une nouvelle fois rappeler que notre société et ses principales filiales, bénéficient de l'appui de Commissaires aux Comptes, qui à la clôture de chaque exercice comptable veillent bien à évaluer ces impacts financiers et éventuelles provisions pour dépréciations, avec l'aide d'experts-comptables, afin de certifier la sincérité des comptes.

Après exposé des observations définitives, des recommandations, de rapport de la CRC soulève, le Président détaille les réponses et engage Energies 22, et ouvre au débat.

Les échanges révèlent une tension entre la vision restrictive de la CRC et la défense par la SEM de son rôle, de sa gouvernance et de sa stratégie. La SEM assume ses choix, même s'ils ne correspondent pas toujours aux attentes de la CRC, et met en avant sa performance, sa diversification et sa légitimité à agir dans l'intérêt des collectivités et du territoire.

Les membres du Conseil d'Administration ne formulent pas d'observations et prennent acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes tel que communiqué par courrier du 29 août 2025.

Délibération rendue exécutoire

- Par transmission à la préfecture
- Par affichage le

Pour extrait conforme

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD

Le Président Directeur Général
de la SEM Energies22
Dominique RAMARD



SEM Energies 22

53, boulevard Carnot - 22000 Saint-Brieuc
Tél. 02 96 01 20 20 / contact@sem-energies22.bzh

www.sem-energies22.bzh

RCS 849 120 241 - Saint-Brieuc

Le secrétaire de séance

Christian PRIGENT



Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 022-849120241-20251105-20250403-DE